

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12<sup>6</sup> ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

12<sup>6</sup> ANNEE.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11

Québec, LUNDI, 30 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11

### DEMOCRATIE ET SOCIALISME.

(Suite et Fin.)

Campanella.

L'utopie de Campanella s'appelle la Cité du soleil : c'est une sorte de phalange dans lequel encore les hommes n'ont entre eux que de bonnes relations d'amour, de dévouement et de fraternité. Plus de lois, plus de frein, plus de contrainte, hommes, femmes, enfants, arts, sciences, propriétés, tout est commun : rien n'appartient à personne. Je dis personne, et cependant dans la Cité du soleil il n'y a plus de personne, plus de moi, plus d'individu. L'homme ne s'appartient plus ; il est à la communauté.

Les Anabaptistes.

Les anabaptistes occupèrent la ville de Munster pendant une année, de 1534 à 1535. Ils commirent les plus grands excès de toute nature et enfantèrent les plus graves désordres. C'étaient de véritables communistes qui se répandirent bientôt dans toute l'Allemagne, où ils sont encore assez nombreux.

Les frères moraves.

Ceux-ci sont des anabaptistes ou des communistes pacifiques. Ils commencèrent à se montrer vers 1536. Réfugiés en Moravie, ils se mirent à cultiver les terres. Chaque famille avait sa hutte, sa cabane ; mais les repas, les travaux, l'éducation des enfants, étaient en commun. Le hasard faisait les mariages ; le jeune homme le plus âgé de la communauté devait épouser la jeune fille la plus âgée. S'il refusait, il perdait son rang pour redevenir un dernier.

Les frères moraves furent dispersés peu à peu ; ils se répandirent en Hollande, en Amérique, et surtout en Angleterre, où ils s'allièrent aux sociniens. On sait que le socinianisme est très-répandu chez nos voisins, quoique jusqu'à présent il ne se soit guère montré que dans les sectes socialistes et chartistes de Londres.

Mably.

Nous arrivons en France au dix-huitième siècle, le siècle de toutes les erreurs et de toutes les hérésies, le dernier de notre grandeur, le premier de notre décadence.

Au milieu de ce siècle, nous trouvons Mably, qui, dans ses Principes de morale, prend la défense de toutes nos passions et se fait ainsi le père de Fourier. Citons-le :

« Je prenais toutes les passions sous ma protection, parce que je croyais avoir remarqué qu'en se développant elles étendaient nos lumières et donnaient de l'activité à notre froide raison. Je leur attribuais les progrès de la société, et, à certains égards, je ne me trompais pas, car la nature nous les a sans doute données pour nous être utiles en obéissant à la raison.

« Il est vrai que quelquefois je ne pouvais m'empêcher de voir que nos passions produisaient par bouffées de grands maux, mais j'étais assez subtil pour trouver que ce n'était jamais leur faute, et je m'en prenais à une politique maladroite qui ne savait pas les rendre utiles à la société ; car les passions sont l'âme du monde, elles nous ont été données pour développer les facultés de notre âme, et, par conséquent, pour nous enseigner le chemin du bonheur ; elles doivent donc nous servir de guides ; et les philosophes, qui veulent être plus sages que la nature, sont les plus insensés des hommes....

« Il est évident que la nature nous a

donné nos passions, et ce n'est pas, sans doute, pour nous préparer la gloire de les détruire.

« Vous croyez donc, me dit Aristote, d'un ton mêlé de joie et d'étonnement, dire des choses fort ridicules ? Mais je me trompe beaucoup, ou c'est là une idée hardie, lumineuse et sublime. »

Cette idée hardie, lumineuse et sublime, c'est tout Fourier, rien de plus, rien de moins. Je défie qu'on me montre autre chose dans les sept gros volumes qu'il a écrits.

Babœuf.

Babœuf est le communiste conspirateur de la révolution ; c'est le père de nos socialistes révolutionnaires qui espèrent toujours s'emparer du pouvoir et décorer à la face du ciel ou des hommes l'abolition de la propriété, du mariage, de la famille, de la religion, etc., etc.

La conspiration Babœuf est véritablement le berceau du socialisme militant ; jusqu'à lui la tradition des doctrines sociales reste en quelque sorte purement philosophique ; elle est dans les conversations, dans les comités, dans quelques sociétés secrètes ; très-peu dans les livres, point du tout dans la politique active.

Depuis Babœuf, au contraire, les conspirations communistes, plus ou moins déguisées sous des drapeaux démocratiques, n'ont pas cessé un seul jour de miner sourdement la société.

La secte de Babœuf appartient au matérialisme le plus grossier ; le document que nous avons publié dans la dernière livraison peut être regardé comme la profession de foi de cette école.

Fourier.

Par quelle étrange destinée la ville de Besançon a-t-elle été appelée à donner naissance aux principaux socialistes modernes, Fourier et Proudhon, pour ne citer que les chefs d'école ! Est-ce sa position entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, entre Thomas Morus, les anabaptistes et Campanella, qui en a fait en quelque sorte le foyer du socialisme ?

Fourier commença ses premiers travaux en 1808 : mais pendant vingt-cinq ans il resta tout-à-fait inconnu. L'apparition des saint-simoniens, en 1830 et 32, le tira de l'oubli ; il trouva quelques rares disciples. Depuis, l'école s'est constituée, s'est développée, jusqu'à fonder une revue et un journal publiés aux frais des renteurs du phalanstère.

Les extraits que nous avons donnés de Mably sont toute la partie théorique des livres de Fourier. Quant à la partie pratique, c'est toujours le communisme que nous connaissons, arrangé pour une association de dix-huit cent à deux mille personnes, toutes logées dans une même cage, qu'on appelle phalanstère.

Saint-Simon.

Saint-Simon publia, en 1825, ses dialogues sur le nouveau christianisme. Dans ce livre, il accuse le pape d'hérésie sous quatre chefs :

Le premier de ne point conduire le clergé dans la voie du christianisme ;

Le second, de ne point posséder les connaissances nécessaires pour diriger l'Eglise et choisir de bons vicaires ;

Le troisième, de tenir une conduite gouvernementale contraire aux intérêts de ses sujets temporels ;

Le quatrième, d'avoir protégé deux institutions diamétralement opposées : l'acquisition et les jésuites.

Saint-Simon accuse ensuite les luthériens d'hérésie sous deux chefs :

Le premier, d'avoir adopté une morale inférieure à celle qui peut convenir à des chrétiens ;

Le second, d'avoir adopté un mauvais culte.

C'était donc une religion nouvelle qu'apportait Saint-Simon : la religion du ventre.

La société qu'il devait être organisée sur l'amour, la charité, le dévouement. Tous les hommes étaient prêtres de Dieu. Cependant il y avait dans le saint-simonisme une forte et puissante hiérarchie. Le chef s'appelait le Père ; il commandait en souverain ; le fils devait obéir. Tous les travaux étaient également nobles, également dignes d'occuper les enfants de Saint-Simon.

L'école saint-simonienne vécut quelque temps, prêchant la réhabilitation du travailleur et l'égalité des fonctions. Elle eut un grand retentissement, beaucoup d'adeptes, quelques hommes de talent.

Comme toutes les écoles socialistes, elle déclama la société responsable des fautes, des crimes et des misères de l'individu. Elle détourna le palanque de ses véritables voies pour la porter au service du bien-être matériel de la classe la plus nombreuse. C'est véritablement depuis son apparition que le socialisme a fait des progrès si rapides.

Les scandales de Ménilmontant, les ridicules de la femme libre et affranchie, firent tomber cette école devant le mépris public. Maintenant, il y a encore des saint-simoniens, il n'y a plus de saint-simonisme.

Mais le germe fatal qu'ils avaient déposé dans le sein de la société a mûri peu à peu ; depuis vingt ans le flot monte, monte sans cesse. Aujourd'hui, il menace de tout engloutir.

Cabet.

Républicain en 1830, le citoyen Cabet fut nommé procureur-général par ceux avec qui il avait conspiré ; c'était justice. Mais, peu satisfait du gouvernement nouveau, il ne tarda pas à conspirer encore, ou du moins à faire entendre des plaintes très-violentes. Condamné en 1835, il partit en Angleterre, où il fit son Voyage en Icarie, qu'il publia à son retour à Paris, en 1840, sous le nom de Th. Duffrait.

Dans Icarie, tout est à tous ; les terres sont à l'Etat ; les travaux, les plaisirs, les repas se font en commun.

Quand vous débarquez dans ce pays, on vous prend votre bourse ; vous n'avez plus besoin d'argent. En cela, M. Cabet a réalisé fidèlement sa doctrine, mais jusqu'ici il ne l'a réalisée que sur ce point : Je doute fort que les icariens en soient très-satisfaits.

Proudhon.

Vers 1840 aussi le citoyen Proudhon a publié son premier mémoire : *Qu'est-ce que la propriété ?* Peu après parurent les *Lettres à M. Blanqui*. En 1843, il lança un volume compacte de divagations intitulées : *Création de l'ordre dans l'humanité* : deux ans plus tard : *Ses contradictions économiques*, sous le titre de *Philosophie de la misère*. Tout cela faisait l'aliment du parti socialiste, qui discutait et conspirait toujours. Février vint, et le citoyen Proudhon se trouva tout à coup le chef d'un parti révolutionnaire. Aujourd'hui, ce grand socialiste se retranche complètement dans la question financière ; c'est par la famine, ou plutôt par la ruine, qu'il veut prendre la société.

Louis Blanc.

Nous avons déjà parlé du socialisme de ce martyr de la démocratie. Le droit au travail, l'organisation du travail, les ateliers nationaux, tels sont les remèdes qu'il nous offre. On sait ce qu'ils valent.

Les Journaux.

Tous les hommes que nous avons connus républicains de la veille sont devenus socialistes ; ils étaient conspirateurs hier, ils le sont encore aujourd'hui ; mais, cette fois c'est contre la république.

Les journaux ont fait de même, excepté le *National*, qui se contente jusqu'à présent de faire une vive opposition. La *Révolution démocratique et sociale* ne lui cède en rien. Le *Peuple* est le plus farouche encore, et la *République* suit ses traces ; le *Siècle* a pris la place des *Débats*, il s'est converti pour devenir le défenseur officieux de la République ; la *Liberté* prêche la république napoléonienne ; la *Démocratie pacifique*, rêve toujours au phalanstère.

Mais n'allez pas croire, ami lecteur, que nous soyons ici tous républicains ni de la veille ni du lendemain ! Paris est pour l'ordre, pour la liberté, pour la légalité, c'est-à-dire pour les représentants que vous lui enverrez ; Paris veut que la France se gouverne elle-même, par ce qu'elle veut, et il n'y a point de gouvernement possible.

WALLON.

### EXTRAITS DES JOURNAUX-FRANÇAIS.

On écrit de Rome au *Journal des Débats* :

« La position morale du pays, constatée par un des organes les plus avancés de la révolution, n'est guerroisante qu'à la surface, et mon assertion subsiste, malgré les apparences momentanées qui l'infirmant. Non, jamais, quoi que le gouvernement actuel fasse, les Romains ne prendront une part sérieuse à la lutte qui recommence en Lombardie et qu'ils regardent comme perdue. Essaieront-ils une défense plus générale de leur territoire dans le cas très probable d'une intervention napolitaine, ou espagnole, ou autrichienne, ou française ? Je distinguerai. Si les Napolitains franchissent seuls la frontière, il y aura quelques coups de feu d'échangés à cause de la haine qui anime les deux populations. On se battra aussi contre les Autrichiens, si les Autrichiens ne se présentent pas en nombre. Pour les Espagnols, et surtout pour les Français, toutes les portes leur seront ouvertes avant même qu'ils le demandent. On ne les recevra pas en ennemis, mais en libérateurs.

« Que signifie donc, direz-vous peut-être, tous ces décrets de la Constituante, cette mobilisation des gardes civiques, ces mouvements de troupes vers les frontières, ces cloches converties en canons, ces sommes si largement gaspillées par l'administration de la guerre ? Cela signifie beaucoup de bruit pour rien ; ou encore, car les deux réponses sont vraies, tel emploi donné à telle personne, tel grade accordé à telle autre, une commission de fourniture pour celui-ci, un voyage d'agrément pour celui-là, enfin, mille de ces petits arrangements individuels à l'usage des Catilina de l'époque.

« Aussi la question du moment n'est-elle point celle de la guerre. MM. Mazzini et Canino, ainsi que les cercles populaires, poussent à la dissolution de l'Assemblée constituante et à la concentration du pouvoir dans un très petit nombre de mains. Cette

idée gagne chaque jour du terrain. M. Sterbini, qui regrette son portefeuille, s'en est constitué le propagateur dans le *Contemporaneo*, son journal. Le premier incident qui surviendra servira de prétexte à sa transformation en fait. Dans le cas de cette réalisation, M. Mazzini sera le dictateur.

« Depuis son arrivée à Rome, ce chef de la Jeune-Italie a plutôt perdu que gagné dans l'opinion des exaltés. Il lui reste toujours un certain nombre de fidèles prêts à servir aveuglément ses moindres volontés ; toutefois, il n'a pas répondu complètement à l'idée qu'on s'était formée de lui. Je crois de plus que, de son côté, M. Mazzini n'a pas rencontré dans la ville les éléments d'action sur lesquels il comptait. Cette double déception a engendré un peu de froideur réciproque. L'idée d'une dictature émise par lui en pleine Assemblée commence à ramener l'attente, et laisse entrevoir le rôle que cet homme persévérant et habile veut probablement jouer ici.

« Parmi les nominations des nouveaux agents du pouvoir, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, en voici deux fort singulières : l'une est celle du rédacteur des-matériau du journal de caricature *Don Patone* au poste de gouverneur de Civita-Vecchia ; la seconde, celle d'un ancien maître de langue italienne à Londres, au poste d'envoyé extraordinaire de la République romaine près le cabinet Palmerston.

« Hier il y a eu une rixe entre des universitaires et des hommes du peuple ; plusieurs de ces derniers ont été blessés. La ville est totalement dégarinée de troupes de ligne. La police est faite par la garde civique mobilisée. Nous touchons peut-être à nos plus mauvais jours. »

Le gouvernement républicain de Rome avait hérité de deux beaux régiments suisses qui s'étaient très bien battus à Vicence dans la première campagne ; il les a découragés et désorganisés lui-même. Tout récemment, à Bologne, le préfet leur a demandé s'ils étaient résolus de combattre pour la République. Ils ont réclamé avant tout leur solde arriérée, qui leur a été payée moitié en argent, moitié en bons de l'Etat. Ce genre de monnaie ayant excité du mécontentement, un complot s'était ourdi parmi les Suisses pour partir la nuit avec les canons et se diriger sur Ferrare, dans l'intention de se réunir aux Autrichiens de la citadelle. Déjà les conjurés étaient en marche avec leur artillerie, lorsque d'autres Suisses d'une opinion contraire se sont opposés au départ. Il en est résulté une rixe dans laquelle quelques hommes ont été tués ou blessés. Les bataillons romains de la garnison de Bologne ont aussitôt pris les armes. On a ramené les canons et arrêté les auteurs du complot.

Ces Suisses étaient la meilleure troupe de ligne de l'Etat romain. On voit que désormais on ne peut plus compter sur eux dans l'état de mécontentement et de dissension intestine où se trouvent ces corps.

### Dernières Nouvelles.

Une émeute a éclaté à Gènes le 29 mars. On a fermé les portes de la ville, on a sonné le tocsin, on a pris les armes ; mais ce n'était pas contre les Autrichiens ; c'était pour interdire l'entrée de la ville au corps piémontais du général La Marmora, envoyé, sur la demande du maire de Gènes, pour calmer l'agitation qui règne dans cette ville. L'autorité est parvenue à neutraliser le mouvement, en accordant que la garde civique prit possession de deux forts principaux, celui de l'Eperon et celui de Begato.

— On assure que dans la mission de M.

ioberti à Paris, il s'agit d'une combinaison sur laquelle le maréchal Radetzki et le nouveau roi de Sardaigne seraient d'accord, et qui aurait pour but un arrangement définitif de la question italienne, au moyen d'une confédération de tous les Etats italiens.

Les personnes, abonnés à notre journal, qui démissionnent au 1er mai sont priés de nous en informer, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans la réception du journal.

ANNONCES NOUVELLES.

Hle, Orge etc.—Adam Burns. Grains de semence.—Adam Burns. Amélioration dans l'Ami de la Religion. ENCANS. Animaux instruments d'Agriculture.—W. D. Dupont. Vente d'effets d'Horlogerie.—Jos. Marmette M. D.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 30 AVRIL, 1849.

Nouvelles de Montréal.

Ce qui suit est tiré d'une lettre de Montréal, datée du 28 avril et adressée à MM. J. & O. Crémazie :

La nuit dernière a été moins orageuse, grâce au déplacement de la force militaire, sous les ordres du commandant des forces, mieux disposé, dit-on, que le Major Général Gore, qui n'a pas encore oublié St. Denis, St. Charles et sa retraite. Cet après midi nous commençons à croire au retour de la tranquillité; attendu que les prisonniers viennent d'être admis à caution et que les constables spéciaux ont été désarmés par les autorités qui avaient eu besoin de leur donner des armes hier au soir.

Un membre de la Législature nous écrit sous la date du 28 :

La nuit dernière s'est passée sans événement saillant, si ce n'est pendant qu'on assermentait des constables spéciaux dans le faubourg de Québec, une escouade loyale est passée, et il en est parti un coup de pistolet auquel trois coups de feu ont répondu de la part de nos gens, qui ont blessé deux des assaillants. Et le reste de se sauver glorieusement. Ce matin les bruits les plus sinistres circulaient. Ce n'était rien moins que la guerre civile dans toutes les formes qui nous était réservée; le ban et l'arrière-ban anglo-saxon devait nous tomber dessus des quatre points cardinaux.

Je ne sais quelles informations a reçu l'exécuteur, mais nos jeunes canadiens-français qui avaient été armés hier au nombre de 3 à 400 et sous la direction de M. Taché lui-même, le ministre des travaux publics, ont été remerciés à midi. De deux choses l'une, ou l'on a l'assurance que tout est fini du côté loyal, ou l'on va se jeter entre les bras de l'autorité militaire.

En effet, on dit parmi les représentants, que le gouvernement en est à délibérer sur la mise en état de siège et la déclaration de la loi martiale; et à l'appui on ajoute que le commandant des forces, le Lieutenant Général, Sir Benjamin d'Urban avait déclaré ne vouloir se charger du rétablissement de l'ordre qu'à cette condition.

Le Dr. Latourière doit proposer ce soir en chambre de descendre à Québec armes et bagage.

Les prisonniers de l'émeute ont été aujourd'hui admis à caution. Les ministres laissent comprendre qu'ils ont été abreuvés de déboires dans leurs démarches et efforts pour rétablir l'ordre. On comprend que cela se rapporte aux chefs militaires. Un gouvernement qui ne peut pas disposer à son gré de la force militaire en temps de trouble; c'est là un imperium in imperio qui ne peut durer.

Nos pauvres ministres sont liés, arrêtés par force majeure, et il est impossible de pouvoir raisonnablement les blâmer. Situés comme ils sont, il leur faut boire le calice jusqu'à la lie. S'ils abandonnaient Lord Elgin dans les périls où il s'est jeté pour eux, pour soutenir le principe de la responsabilité ministérielle ils mériteraient le pilori. Les canadiens-français doivent par conséquent et sans délai, s'assembler et signer et envoyer à Lord Elgin des adresses de gratitude, et lui offrir tout l'appui dont il pourra avoir besoin pour défendre la loi et la constitution que les loyaux veulent renverser parce qu'ils s'opposent qu'ils n'y aient pas la haute-main. C'est le moins que nous devons à Son Excellence qui nous est si favorable, chose assez rare chez nos gouverneurs.

Un monsieur qui arrive de Montréal, nous informe que les Canadiens-Français ont en présence du danger qui menace leur existence comme race, ajourné toutes leurs querelles et se sont réunis pour faire face aux parti prétendu loyal qui veut opérer l'anglicisation du Bas-Canada par l'incendie, la destruction de la propriété et les attaques les plus lâches contre les personnes. Il n'y a pas à se le dissimuler; l'émeute qui vient de souiller les annales de Montréal, n'est qu'un prétexte dont on s'est servi pour mettre à effet les paroles répétées il y a quelques mois par les journaux loyaux; "la querelle est une querelle de RACES ENTRE LES CANADIENS-FRANÇAIS ET LES ANGLAIS; elle ne se terminera que par l'ANNÉANTISSEMENT TOTAL DE L'UNE OU DE L'AUTRE DE CES RACES."

Ces atroces paroles ne demandent aucun commentaire. Canadiens-Français, nous n'avons qu'un mot à vous dire: soyez soumis à la loi, maintenez l'ordre et la paix. Mais si l'on veut vous asservir, si l'on veut vous faire disparaître du sol arrosé des sueurs de vos pères, vous n'oublierez pas que vous êtes les fils de ceux qui, au fort Frédéric, à Carillon, à Québec, ont repoussé victorieusement les attaques des loyaux des colonies anglaises; que vous avez battu plus tard ces loyaux devenus rebelles et qui donnaient comme un des motifs de leur révolte, la passion de l'acte de 1774 qui vous accordait le libre exercice de votre religion et conservait votre langue, vos institutions et vos lois. Ainsi donc, plus de querelles de partis, plus de divisions; raillions-nous comme un seul homme pour la défense de ce que nous avons de plus cher, et disons, nous aussi: DIEU ET MON DROIT!

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les résolutions et l'adresse à la Reine adoptées par les loyaux de Montréal. Ils apprécieront à leur juste valeur, l'hypocrite déclaration de regret et de chagrin des anglicisateurs par des moyens constitutionnels et loyaux, ainsi que les expressions dont ces messieurs font usage pour déplorer le sentiment pénible qu'ils éprouvent de l'outrage fait à la royauté par la Reine et surtout l'injure faite à eux personnellement; et cela en récompense du désintéressement, de la bravoure qu'ils ont montrés et des dangers qu'ils ont courus pour défendre la couronne et la dignité de Sa Majesté en 1837 et 1838.

Nous n'aurions rien dit de la ridicule tentative faite par quelques écrivains de brûler Lord Elgin en effigie, si le Québec Mercury aussi véridique qu'à l'ordinaire, n'avait donné une version mensongère de cette stupide démonstration des soi-disant loyaux. Le fait est, que personne n'a été brûlé en effigie. Le mannequin qui devait représenter lord Elgin, ayant été enlevé aux loyaux. On a essayé de brûler le sac, une espèce de sac rempli de paille; mais le feu a été éteint et le sac et son contenu dispersés. Le Mercury peut bien voir, s'il lui plaît dans ce sac, un mannequin représentant lord Elgin; mais il aurait pu aussi bien représenter le spirituel rédacteur du Mercury, et cela avec d'autant plus de vraisemblance, que le prétendu mannequin n'avait pas de tête.

Les Irlandais du quartier Champplain, les Canadiens-français étaient bien décidés à troubler le plaisir des loyaux, qui, grâce à l'intervention des troupes, ont échappé à la punition que méritait leur folie.

On a crié, vivent lord et lady Elgin! vivent les loyaux! et trois cheers for the Rebellion Loaves! et nul des toriers n'a osé greugner et pour cause.

Quant au coup de pistolet, c'est encore une des proses des toriers. Au reste, on connaît les jeunes fous qui ont monté cette équipée et nous ne les nommerons pas, car vraiment, ce serait leur faire trop d'honneur.

Nous ne devons pas oublier de mentionner à l'honneur de notre Conseil de Ville, que les conseillers à l'unanimité ont décidé de maintenir l'ordre et la paix et d'empêcher cette démonstration; et que c'est à la demande du maire que les troupes ont été appelées afin d'être prêtes à agir en cas de besoin; car d'après les rumeurs que les loyaux avaient fait circuler, ils devaient au nombre de 7 à 800, venir triomphalement, musique en tête immoler sur l'autel de leur loyauté quelques boîtes de pailles, (offrande digne de cette divinité) et s'amuser à casser les vitres de quelques citoyens, par forme de récréation.

Le conseil de la cité de Montréal s'est assemblé et a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer son regret et son indignation de la conduite infame des perturbateurs de l'ordre et a autorisé le Maire à prendre avec le gouvernement tous les arrangements nécessaires au rétablissement de la tranquillité.

Assemblée publique tenue à Québec.

Nous apprenons qu'il s'est tenu en cette ville sur le marché St. Paul; hier après-vois, une nombreuse assemblée des citoyens canadiens-français et irlandais. Cette assemblée a passé des résolutions exprimant son indignation des scènes infâmes qui viennent d'avoir lieu à Montréal, et témoignant à Son Excellence Lord Elgin l'approbation de sa conduite et l'assurance de l'appui des citoyens canadiens-français et irlandais dans toutes les circonstances où Son Excellence pourra le requérir. L'assemblée terminée, les Irlandais suivis d'une foule nombreuse ont porté en triomphe le mannequin représentant le Gouverneur-Général, par eux enlevé aux toriers. La foule s'est formée en procession, ayant en tête la bannière de la verte Erin, et à parcourir les rues de la cité aux cris de vive Lord Elgin, vive notre Gouverneur!

Nous invitons les paroisses à se réunir sans délai en assemblée, de comités pour témoigner hautement et énergiquement les sentiments dont elles sont animées en faveur de noble représentant de notre gracieuse souveraine et pour féliciter comme ils le méritent, les excels déshonorants des prétendus loyaux de Montréal, et transmettre sans délai à Son Excellence leurs adresses à cet effet.

Parmi les actes auxquels Son Excellence, le Gouverneur-Général a donné la sanction royale, le 25 du courant, se trouvent les suivants:

- Acte pour amender et rendre permanent l'acte pour l'administration des douanes.
Acte relatif à l'émigration.
Acte pour pourvoir à l'indemnité des pertes causées par la rébellion de 1837 et 1838.
Acte pour amender la loi de Quarantaine.
Acte pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités.
Acte pour transporter de St. Patrice de la Rivière du Loup à l'Isle Verte, le chef-lieu de la municipalité No. 1 du comté de Rimouski.
Acte pour permettre l'importation de certains produits américains à certaines conditions.
Acte pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.
Acte pour pourvoir au transport du Bureau d'Enregistrement du comté de Pislet, de St. Thomas à l'Îlet.
Acte pour interpréter certaines expressions en usage dans les actes du Parlement etc.
Acte pour la meilleure administration de la dette publique.
Acte pour établir des Sociétés de Construction dans le Bas-Canada.
Acte pour ériger l'Isle aux Grues en une municipalité séparée.
Acte pour la punition de ceux qui tiennent des Entrepôts.
Acte pour faire des dispositions pour la santé publique.
Acte pour autoriser les Ursulines de Québec, à acquérir des biens additionnels à un montant limité.
Acte pour autoriser les religieuses de l'Hôpital Général de Québec, à acquérir des biens additionnels à un montant limité.
Acte pour incorporer les Cleres Paroissiaux de St. Vital.
Acte pour amender la loi réglant l'administration et la protection des terres publiques.
Acte pour faire des dispositions à l'égard des taxes de péage sur les ouvrages publics.
Acte pour amender les droits de Douane.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Thomas J. Donoghue, l'un des propriétaires du Pilot, à l'âge de 38 ans. Ce monsieur a été frappé d'apoplexie à la suite du verdict porté contre lui dans l'affaire Gagy. Les journaux de Montréal s'accordent à dire que M. Donoghue était généralement estimé.

Intempérance.—Mercredi, un pauvre malheureux s'est tellement enivré, qu'il en est mort peu de temps après être sorti de l'auberge. La police l'a ramassé dans la rue, et le coroner M. Cousol a, nous dit-on, procédé à l'enquête jeudi matin.

Encore un exemple; quand donc n'aurons-nous plus à enregistrer d'aussi déplorables faits! (Accair.)

Mr. Thos. Bégin, Instituteur, de la Rivière-Québec, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

MM. Glover J. Gillespie et J. B. Greenstills, marchands, passagers sur le steamer Europa, sont arrivés en cette ville.

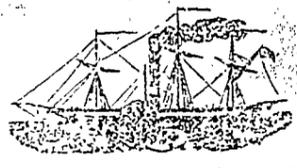
CORRESPONDANCES.

Messire B... Rivière-Québec.—Lettre et argent reçus.
J. P... ér, Lotbinière.—Lettre et argent reçus.
Messire P... do.—reçu 12 mois.
M. G. D... do.—reçu 6 mois.
Messire C... Cap St. Ignace.—3 mois.

Depeches Télégraphiques

transmises pour l'Ami de la Religion.

Arrivée du Steamer GAMBRIA.



NOUVELLES D'EUROPE Jusqu'au 14 avril.

NEW-YORK, 28 Avril.

Le Cambria est arrivé à Halifax, mercredi dernier. Il apporte les nouvelles suivantes :

Les hostilités ont recommencées entre l'Allemagne et le Danemarque; elles ont arrêté l'exportation des grains de la Baltique, et produit une hausse sur le marché des céréales à Liverpool.

En Angleterre le commerce donne les plus belles espérances, quoique la reprise des hostilités sur le continent apporte une interruption dans toutes les branches de l'industrie.

Le procès de M. Duffy se poursuit en Irlande. Le rapport des Inspecteurs donne les plus tristes détails sur la pauvreté et la misère qui règnent en ce pays. D'après ce rapport, les souffrances des malheureux paysans irlandais, sont sans parallèle dans l'histoire du monde civilisé. Le rev. Dr. S. O'Reilly, prêtre catholique, est mort du choléra, à Drogheda.

La France est tranquille, mais les partis se préparent à la grande lutte électorale. Le choléra fait de grands ravages parmi les troupes en garnison à Paris. 30 sièges de l'assemblée nationale sont vacants par la mort, la démission ou la maladie des députés. Les condamnés de mai sont arrivés à Toulon d'où ils doivent être conduits au lieu de déportation. Une députation de 250 habitants de Londres a été reçue avec enthousiasme à Paris.

Duchesse, l'éditeur du Peuple a été condamné à cinq années de prison et 6000 francs d'amende, et l'éditeur de la République Sociale à trois ans de prison et à une amende de 10000 francs.

La Gazette de Milan contient un sommaire de la révolte et de la prise de Brescia par les autrichiens après un siège de huit jours. La ville a été bombardée pendant six heures. Les rues ont été emportées à la pointe de la bayonnette et les habitants refoulés dans les maisons où ils ont été brûlés. Le carnage a été immense.

MARCHÉS DE NEW-YORK, 28 Avril.

Potasse \$5,50, Perlesse, languissante à \$6,50. Le marché des céréales est plus ferme. Vente de 2500 quintaux de farine à \$4,75 et \$5,12, Blé, Genesee, \$1,25. Vente, 5000 minuts.

Montréal, 27 Avril.

La Chambre d'Assemblée s'est réunie hier, à la Halle du marché Bonsecours. Tous les membres maintenant en ville étaient présents.

M. Baldwin, propose la nomination d'un comité pour s'enquérir des Bills perdus devant la chambre et détruits par le dernier incendie, et pour aviser au mode à suivre à l'égard de ces bills. M. Viger appuya cette proposition qui fut emportée après des débats orageux. Les orateurs principaux furent, MM. McNab, Merritt, Hucks, Papineau, Wilson, Sherwood de Toronto, Blake, Baldwin et Gagy.

M. McNab donna avis qu'il proposerait de payer les pertes résultées de l'incendie du parlement, à même les fonds votés pour l'indemnité des pertes causées par la rébellion. La chambre s'est ajournée à aujourd'hui, à 10 heures.

A l'assemblée tenue aujourd'hui à 2 heures, sur le champ de Mars, les résolutions suivantes ont été adoptées.

1o.—Proposé par Thos. Molson Ecr. secondé par James Scott, Ecr.

Que cette assemblée voit avec une peine et un chagrin extrêmes, le présent état d'excitation de l'esprit public, et la destruction récente de la propriété publique et privée qui vient d'avoir lieu dans cette cité, et s'engage à maintenir l'ordre public par tous les moyens en son pouvoir.

2o.—Proposé par Thos. Wilson, Ecr., secondé par Thos. Kay, Ecr :

Que la sanction donnée par le Gouverneur-Général au bill pour le paiement des pertes occasionnées par la rébellion, est dans l'opinion de cette assemblée, la cause qui n'est pas justifiable, de la manifestation récente de l'opinion publique qui n'a pu être maîtrisée.

3o.—Proposé par R. Abraham, Ecr., secondé par Henry Chapman, Ecr. :

Que tout en ayant à nous plaindre de Son Excellence pour avoir permis à ses conseillers d'introduire le bill en question, nous avons de plus le droit de nous plaindre de ce que le Gouverneur a violé une des lois fondamentales de notre constitution, en désobéissant aux instructions qui lui enjoignent de réserver tout bill d'une nature non ordinaire.

4o.—Proposé par William Murray, Ecr. secondé par James Gordon, Ecr. :

Que le Gouverneur-Général ayant été privé constitutionnellement par les habitants d'origine britannique de ne pas donner sa sanction au dit bill, et leur père ayant été traité avec indifférence par lui, il est du devoir des dits habitants de pétitionner la Reine pour lui demander de désavouer le dit bill et de rappeler le gouverneur.

REQUÊTE

À Sa très Gracieuse Majesté La Reine.

L'humble Requête des Soussignés sujets affectionnés de votre Majesté, résidant dans la Province du Canada.

EXPOSE.

Que le Représentant de votre Majesté, en cette Province, le très honorable, le comte d'Elgin et Kincardine, en donnant la sanction royale à un bill pour indemniser les rebelles des pertes à eux causées par les troupes de votre Majesté et vos autres sujets loyaux, agissant sous les ordres des officiers de votre Majesté, à sériusement injurié l'autorité royale de votre Majesté, et mis en danger la paix et la tranquillité de cette province.

Que vos Pétitionnaires, ressentent vivement l'outrage ainsi fait à l'autorité royale de votre Majesté, et l'insulte qui leur a été faite à eux mêmes, insulte qu'ils croient être sans exemple dans les fastes des nations, et qui souille la base de toute allégeance et de toute obéissance qui sont réciproques avec le gouvernement et la protection.

Ils prient humblement votre Majesté de vouloir gracieusement rappeler le dit comte d'Elgin et Kincardine du gouvernement de cette province qu'il ne peut plus longtemps administrer avec sûreté pour l'état ou l'honneur pour votre Majesté; et de vouloir aussi désavouer la dit Bill qui est une insulte et un vol fait à tout homme qui, à l'heure du danger, s'est levé pour défendre la couronne et la dignité de votre Majesté.

Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

(Autre dépêche Télégraphique.)

MONTRÉAL, 28 avril, 7 h. 25 m. du soir.

Notre cité a été hier dans le plus grand état d'excitation. Des groupes étaient réunis à tous les coins de rues, discutant avec feu sur l'état des affaires et sur les diverses rumeurs du jour. De bonne heure le matin, on rapporta que les trois personnes avaient reçu des coups de feu, près du marché Bonsecours de la part d'une troupe de constables spéciaux armés. Ce rapport se trouva être vrai. Une de ces personnes a été blessée à la cuisse, et une autre légèrement touchée par une balle. Un grand rassemblement se forma à la suite de cette nouvelle près du marché à l'Étoile, et ceux qui le composaient s'étaient armés de machettes de hache et autres armes se rendirent à la maison du gouvernement où M. Gagy leur adressa la parole et leur conseilla de s'en retourner paisiblement chez eux. La foule se dispersa sur la place d'armes, et s'en retourna tranquillement.

MM. Ferrus, Marek, Heward, Montgomery et Perry ont été admis à caution à une heure après midi. Ils se sont rendus à la place d'armes en traversant la cité suivis d'une grande foule. A leur arrivée sur la place d'armes, ils s'adressèrent à la foule, le remerciant de sa bonne volonté et des sentiments qu'elle avait témoignés en leur faveur. Ils lui recommandèrent l'ordre et la tranquillité et de faire tout en son pouvoir pour apaiser l'excitation et ramener les choses à leur cours ordinaire. Ils furent vivement applaudis par la foule qui parut concevoir de bon cœur dans leurs recommandations. L'hon. Geo. Moffatt dit aussi quelques mots pour engager les gens à la paix et les informa que les Canadiens-français avaient été désarmés et que la sûreté de la ville était confiée au militaire dont tout le monde connaissait les bonnes dispositions et que tout allait rentrer dans l'ordre ordinaire. Il ajouta qu'il ne fallait plus avoir d'assemblée. La foule se dispersa ensuite paisiblement.

Chambre d'Assemblée, samedi 28 avril.

De vifs débats ont eu lieu ce matin sur une motion de M. Boulton de North qui avait pour objet d'engager la chambre à voter une adresse à son Excellence, exprimant le désir de la chambre de maintenir la paix, et d'appuyer le gouvernement dans toute mesure propre à obtenir cette fin. La discussion s'éleva sur une partie de la motion qui disait que le pays était dans un état de parfaite tranquillité. Les membres de l'opposition prétendirent avec chaleur que cela était faux, et accusèrent le gouvernement de n'avoir pas pris les précautions nécessaires. Le col. Gagy leur adressa deux lettres des prisonniers. Il commençait



Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettons de rappeler aux marchands canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous avançons à l'année, les annonces ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que, ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte. Il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est qu'elle en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSUMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSUMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consumption, La maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et par là guérit les ulcères sur les poumons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et j'ai espéré sans regagner mes forces et ma santé.

CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN. Juge de paix. New-York, 23 septembre 1847.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consumption est incurable et vous le pouvez:—New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suit, tant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apporta que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonçait tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à en servir.

JOHN WILSON, Jr. Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES.

James Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus invétérées. Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans, de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

ELIZA ABRAHAM. INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été raménées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend—Cher monsieur, ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

JOHN MULLEN, 67 Norfolk Str.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la santé pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845.

Dr. Townsend—Cher monsieur:—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommandai vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

W. W. VAV ZANDT, So vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: Valeur de chaque lot, No., and Revenu annuel. Total: £6,875 and £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Les propriétés seront franchises et quittes de toute dette et hypothèques. Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques ou ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour et dans ce cas les acquéreurs jugeront à propos de prendre des lettres de ratification, et en ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quartier situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 2 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soit ouverte.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chemin de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parent, et du côté ouest à James Gibb. Sur ce lot est bâti un quartier sur toute sa profondeur, lequel a 25 pieds de largeur. Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du lot No. deux, de vingt pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous les profits qui pourront provenir des sleepers qui sont sur le quartier jusqu'au 10 décembre prochain.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'Est à François Joseph Parent, et à l'Ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur toute la face du dit emplacement, avec un comptoir ou bureau, en arrière, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Parent. Il y a aussi un hangard ou bois sur ce lot. Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir en tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No. 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre; les locataires de ce lot auront droit de souffrir leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mi les de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un morceau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'Est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'Ouest par le lot No. 5, et par Alexis Bedard au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de pompe.

Ce lot est toutefois à distraire le lot No. 4, tel que ci-après désigné. Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'Est, à la profondeur du lot No. 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'Ouest à Étienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No. 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No. 3, qui se trouve coupé par le dit lot No. 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de large à sa profondeur, sur un arpent et une perche du profondeur, borné en front vers l'Est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No. 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre. CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No. 3. Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison. Le chemin qui traverse ce lot de l'Est à l'Ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No. 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexis Bedard, et au lot No. 6, pour gagner au chemin de Stoneham. SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'Est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stoneham; pour gagner vers l'Est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stoneham; avec une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la dite St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et Seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; bornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No. seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par les terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Watkins, et de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No. 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par-derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No. 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-après désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants Cray, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No. 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Maufet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No. 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No. 2, et partie du lot No. 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. P. Ferraull, avec lequel le mur de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Cadastre ou au Bureau du Propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec 14 mars 1849.

F. J. PARENT.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec, fondé depuis quelques jours seulement, vient d'avoir ses premières séances régulières. Quoique jeune, l'Institut compte déjà près de 800 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger, vont être déposés sur les tables de l'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et instructives. On s'abonne à Québec, chez M. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Institut, 118 rue St. Louis, Québec, le 11 février, 1848.

GEORGE BIGAOLLETTE, Membres-Elects, St. Roch, rue St. Valher, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez M. J. B. A. CHARTIER, au vicarier de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Établissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la vente, à la vente, à la vente. Montre de Lépine, vitrines, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être de meilleur assortiment qu'il n'a jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

M. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son adresse, de mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par mois, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou sous les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de \$5. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions par mois de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous... Pour dix lignes et au-dessous... Pour dix-huit lignes et au-dessous... Pour chaque ligne ensuite... Les annonces non accompagnées d'ordre payé écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argentés, et à en donner quittance.

- Montreal: MM. E. R. Fabre, Dr. Tron-Riviere, P. Nourie, etc. Repigny: A. Dallaire, Inat. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. Stanstead: Mr. Pabbé Chaussegros. Pointe Lévy: Paul Thibodeau, Dr. Beauport: Chs. Le Tellier, etc. St. Thomas (en bas): Mr. Pabbé Kyrle, etc. Joliet: L. Ballentyne, etc. St. Anne la Pénitente: Ls. Moreau, etc. St. Charles (Riv. Boyer): Dr. Ls. Labrecque, etc. Isle Verte: H. Roy, etc. Rimouski: John Heath, etc. St. N. Simon: Chs. Frs. Caron, etc. Beauport: Mr. Pabbé Bernard. Châteauguay: L. C. LeFrançois, etc. Lotbinière: J. Filleau, etc. St. Eustache (Dist. M.) Damase Robin. St. Jean Port-Joly: L. Z. Duval, etc. St. Malin: Mr. Pabbé Godbout. St. François (Riv. du Sud): Philippe Bonham. St. Michel: M. Pouliot, etc. St. Denis (en bas): F. Torre, etc. St. Roch des Aulnaies: L. Tremblay, etc. Rivière du Loup (en bas): J. B. Pouliot, etc. Ste. Foye: Mr. B. Marquis. Trois-Pistoles: P. Fournier, etc. St. Germain: H. Tanguay, etc.

Statistien Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.